

## Permanences Gratuites Conseils habitat mars / avril 2019

### Porte de DrômArdèche aide les propriétaires dans la rénovation énergétique de leur logement

À travers son nouveau guichet unique « Objectif Habitat », la Communauté de communes Porte de DrômArdèche missionne un opérateur (SOLHA) pour conseiller gratuitement les propriétaires. Lors de permanences gratuites, les particuliers pourront s'informer sur les travaux réalisables dans leur logement en matière de réhabilitation (rénovation énergétique, mises aux normes, adaptation du logement à la perte d'autonomie...) et les aides financières auxquelles ils pourraient avoir droit. Le conseiller missionné pourra ensuite programmer une visite gratuite dans le logement avec le propriétaire.

*Il est judicieux de se munir de son dernier avis d'imposition pour connaître son éligibilité aux subventions.*

#### Permanence Conseils Habitat MARS / AVRIL 2019 :

CHATEAUNEUF DE GALAURE	SAINT RAMBERT d'ALBON	SARRAS
<b>Mardi 12 mars</b> de 8h30 à 10h30 à la mairie de Châteauneuf de Galaure 7 place de la mairie	<b>Jeudis 14 et 28 mars</b> de 10h00 à 12h00 à la mairie de Saint Rambert d'Albon	<b>Jeudi 14 mars</b> de 10h00 à 12h00 à la mairie de Sarras
CHATEAUNEUF DE GALAURE	SAINT RAMBERT d'ALBON	SARRAS
<b>Mardi 9 avril</b> de 8h30 à 10h30 à la mairie de Châteauneuf de Galaure 7 place de la mairie	<b>Jeudis 11 et 25 avril</b> de 10h00 à 12h00 à la mairie de Saint Rambert d'Albon	<b>Jeudi 11 avril</b> de 10h00 à 12h00 à la mairie de Sarras

**Renseignements : Objectif Habitat - Tél. 04 75 23 54 46**

**Courriel : [habitat@portededromardeche.fr](mailto:habitat@portededromardeche.fr)**

Les taux de subvention de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) pour **les travaux d'économie d'énergie** chez les propriétaires occupants sont :

- **45% du HT pour les propriétaires modestes**
- **60% du HT pour les propriétaires plus modestes**

L'Anah subventionne jusqu'à **20 000 € HT** de travaux.

**Les travaux d'adaptation du logement** des personnes âgées ou handicapées peuvent également bénéficier de subventions importantes en cumulant les aides de l'Anah et celles des caisses de retraite.

**La réhabilitation de logements locatifs conventionnés est elle aussi subventionnée par l'Anah.**